



République Française Département du Loiret

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/09/2018

Nombre de membres					
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote			
13	13	13			

L'an 2018, le 25 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE BOYNES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNEAU Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Vote

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. VERNEAU Daniel, Maire, M. RUFFIE Gilles, M. LAMOTTE Philippe, M. LEROY Hervé, Melle GADET Herveline, Mme BISSONNIER Sophie, Mme LEBLANC Gwenola, M. HACHIN Marcel, Mme LEGER Dominique, M. MENIGAULT Laurent, M. BRIERRE Rémy, Mme BOUTTET Martine, M. LERAY Gérard

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEBLANC Gwenola

2018-45 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'exercice 2017

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal,

Vu les compétences de la commune en matière de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n° 92-3 du 3 janvier 1992 et 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui définissent les enjeux en matière de police et de gestion des eaux, et le rôle des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et leur arrêté d'application,

Vu le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et D.2224-1 et modifiant les annexes V et VI du code des collectivités territoriales,

Après présentation de ce rapport,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** 

Article 1er : d'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2017

 $\underline{\text{Article 2}}: \textbf{de TRANSMETTRE} \text{ aux services préfectoraux la présente délibération}$ 

Article 3 : de METTRE en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Article 4 : de RENSEIGNER ET PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 26/09/2018 Le Maire Daniel VERNEAU

# Boynes



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

DE BOA

Le Maire,

Daniel VERNEAU

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Caract	érisation technique du service	3
	11 1	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4 1
	1.4.	Nombre d'abonnés	4 5
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5 6
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
	1.6.	Eaux traitées	<i>1</i> 7
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	7 7
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
	1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
	1.6.5.	Autres volumes  Volume consommé autorisé	9
	1.6.6.	Volume consommé autorise Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
	1.7.	Linéaire de reseaux de desserte (nors branchements)	10
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
	2.3.	Recettes	1.4
3.	Indica	ateurs de performance	14
	3.1.	Ocalité de llega (P101 1 et P102 1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion natrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau.	10
	3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	10
	3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	1/
	3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	10
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	10 Ianot non défir
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur! Signet no	nghet hon deim n dáfini
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signet no	n défini
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur! Signet no	n défini.
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet no	n défini.
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1) Erreur! Signet no	20
4	. Fina	ncement des investissements	20
	4.1.	Branchements en plomb	20
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	20 20
	4.4.	Amortissements	20 12c
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	21
	-	nances environnementales du service	21 rante au
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibér	2.1
	cours d	u dernier exercice	22
5	. Acti	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	44
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
	5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGC1)	
6	Tabl	eau récapitulatif des indicateurs	23

# 1. Caractérisation technique du service

	.1. Présentation du territo	ire	des	servi			
Le	service est géré au niveau ☑ communal ☐ intercomm	unal	İ				
•	Nom de la collectivité : Boynes						
•	Caractéristiques (commune, EPCI et typ	oe, e	tc.) : C	ommune			
•	Compétences liées au service :			Oui	Non		
	Production				Ø		
	Protection de l'ouvrage prélèvement <sup>(1)</sup>		de				
	Traitement <sup>(1)</sup>						
	Transfert				$\overline{\square}$		
	Stockage (1)						
	Distribution						
	(1) A compléter						
•	Territoire desservi (communes adhéren	ites a	au serv	ice, secteur	s et hameaux desse	ervis, etc.) : Bo	ynes
•	Existence d'une CCSPL		Oui			☑ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT		Oui, d	ate d'appro	bation*:	Non	
•	Existence d'un règlement de service		Oui, d	late d'appro	bation*:	Non	
•	Existence d'un schéma directeur		Oui, d	ate d'appro	bation*:	🗆 Non	
L	1.2. Mode de gestion du s ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐			tonomie fi	nancière		

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 448 habitants au 31/12/2017 (1 448 au 31/12/2016).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 682 abonnés au 31/12/2017 (681 au 31/12/2016).

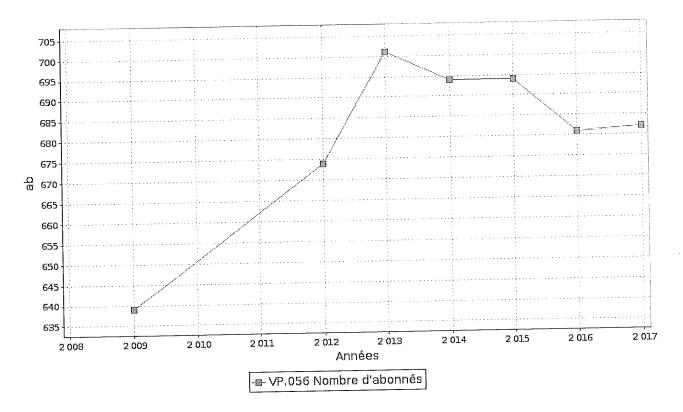
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Boynes					
Total	681			682	0,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,78 abonnés/km au 31/12/2017 (34,05 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,13 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 80,59 m³/abonné au 31/12/2017. (92,93 m³/abonné au 31/12/2016).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

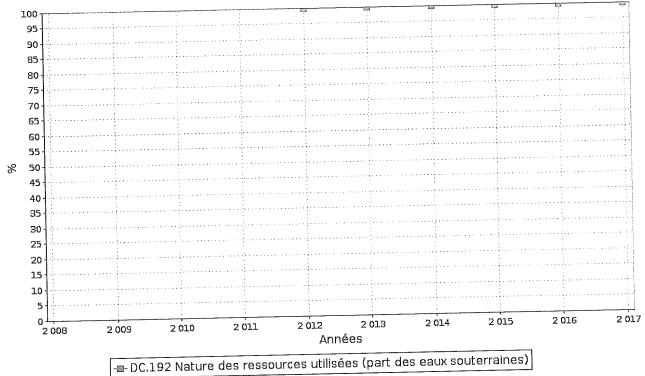


Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2017 (\_\_\_\_ pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
[nom de la ressource]					
[nom de la ressource]					
Total					

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



#### Achats d'eaux brutes 1.5.2.

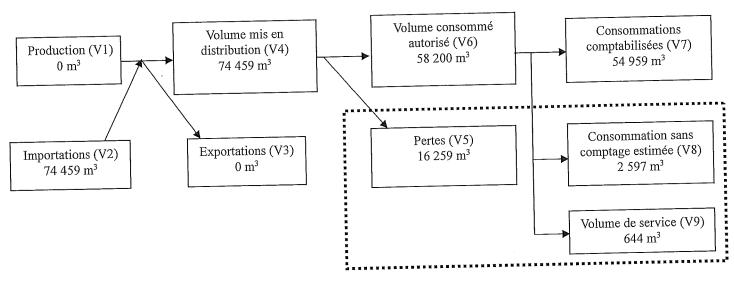


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Observations
Total			

#### 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



#### 1.6.2. Production

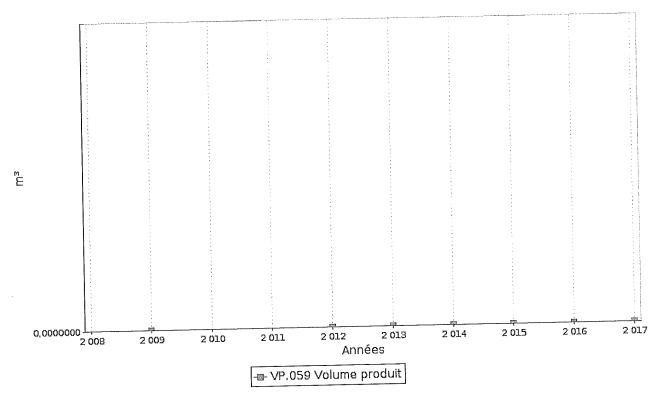


Le service a \_\_\_\_\_ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
The AT despite of the contract of the State of the Contract of	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Ressource 1				
Ressource 2				
Total du volume produit (V1)	0	0	%	



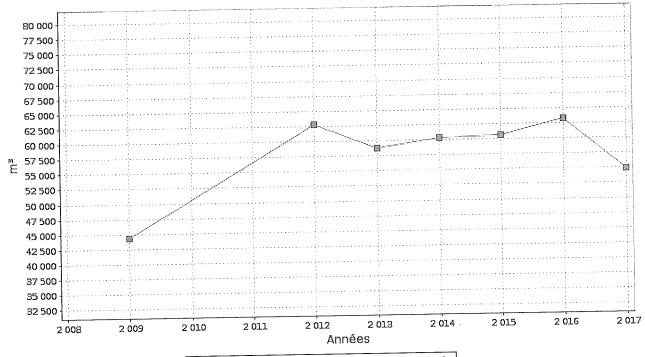
#### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
			2004	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	81 970	74 459	-9,2%	60

#### Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	59 921	53 187	-11,2%
Abonnés non domestiques	3 367	1 772	-47,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	63 288	54 959	-13,2%
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



- VP.232 Volumes consommés comptabilisés

1.6.5.

#### Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 801	2 597	-7,3%
Volume de service (V9)	566	644	13,8%

#### 1.6.6.

#### Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	66 655	58 200	-12,7%

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 20,19 kilomètres au 31/12/2017 (20 au 31/12/2016).



# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

€ au 01/01/2017 € au 01/01/2018	
Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
ctivité	
35 €	35 €
1,45 €/m³	1,5 €/m³
€	€
ances	
0 %	0 %
€/m³	€/m³
0,38 €/m³	0,38 €/m3
€/m³	0 €/m³
€/m³	0 €/m³
	€ au 01/01/2018  Au 01/01/2017  ctivité   1,45 €/m³

Commentaire concernant les autres taxes et redevances : MODERNISATION

<ul><li>Délibér</li><li>Délibér</li><li>Délibér</li><li>Délibér</li><li>Délibér</li></ul>	ation du _ ation du _ ation du _	     	<u> </u>	effective à compter du effective à compter du effective à compter du effective à compter du	_/_ _/_ _/_	/	nnés pour l'exercice sont les suivantes : fixant les tarifs du service d'eau potable fixant les frais d'accès au service fixant fixant
---	--	----------------	----------	---	-------------------	---	--



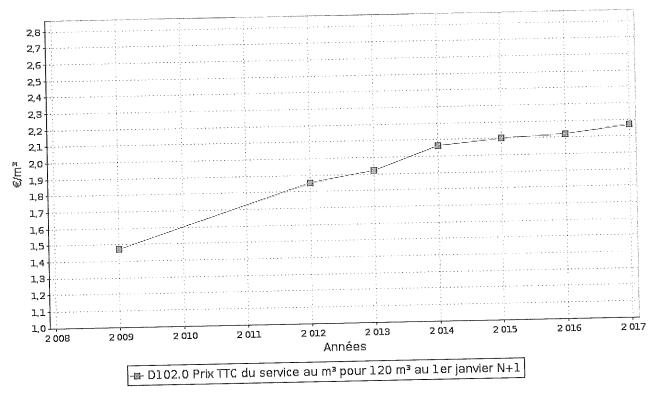
<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements (2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	35,00	35,00	0%
Part proportionnelle	174,00	180,00	3,5%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	209,00	215,00	2,9%
Part du délégataire <i>(e</i> .	n cas de délégation de .	service public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :		0,00	%
Autre:		0,00	%
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	45,60	45,60	0%
Total	254,60	260,60	2,4%
Prix TTC au m³	2,12	2,17	2,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Boynes		

Les volumes consommés	sont relevés a	vec une fréquence :
Les volumes consommes		annuelle
		semestrielle
	_	trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectu	iée avec une fre	equence:
Da lactalation out		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au	titre de l'année	e 2017 sont dem³/an (m³/an en 2016).
D 1 (16mont d	u nriv arant ér	volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



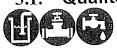
#### Recettes de la collectivité :

	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Type de recette	Exercice 2010 cm o		
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 123 764 € (125 543 € au 31/12/2016).

# 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2017
Minchiglagia	8	0	8	0
Microbiologie			0	0
Paramètres physico-chimiques	8	0	0	

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
100%	100%
100%	100%
	exercice 2016 100%

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A +B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAU	X		
(15 points)			
P.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points	Oui	10
ivrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	non: 0 point	)	10
maga réservoir) et des dispositifs de mesures			
Door Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au	i . 5 mainta		
oins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, renaumations	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise a jour est	поп. о рош		
onsidérée comme effectuée)			1
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESE	EAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a c	été obtenue pour la pa	rtie A)	1
DOZZ Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
oncons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
la précision des informations cartographiques			
(D.240. Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des	0 à 15 points sous		1.5
formations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : inteaue,	conditions (1)	Oui	15
iamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision			
artographique)			4
7P.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		100%	
éseaux mentionne les matériaux et diamètres			
	0 à 15 points sous	700/	12
/P.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	conditions (2)	70%	12
éseaux mentionne la date ou la période de pose			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	I X
		A -4 D)	,,,
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t ete obtenus en partic	A et B)	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	oui : 10 points	A et B) Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PL) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	t ete obtenus en partic	ACLD)	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (VP.242 - Inventoire mis è jour, au moins chaque année, des pompes et	oui : 10 points non : 0 point	ACLD)	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points	ACLD)	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	oui : 10 points non : 0 points oui : 10 points non : 0 points non : 0 point	Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 points oui : 10 points non : 0 points non : 0 point	Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui	10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Non	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points	Oui Oui Oui	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Non	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point  oui : 10 points	Oui Oui Non Oui	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Non	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Non Oui	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 0 10
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)  VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Non Oui	10 10 10 0
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)  VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui : 10 points non : 0 point   Oui Oui Non Oui Oui	10 10 10 0 10 10	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)  VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)  VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 10 points non : 0 point   Oui Oui Non Oui Oui	10 10 10 0 10 10	
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)  VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)  VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)  VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées  VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)  VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui : 10 points non : 0 point   Oui Oui Oui Non Oui Non	10 10 10 0 10	

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

ae 1, 2, 3, 4 et 3
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5



#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

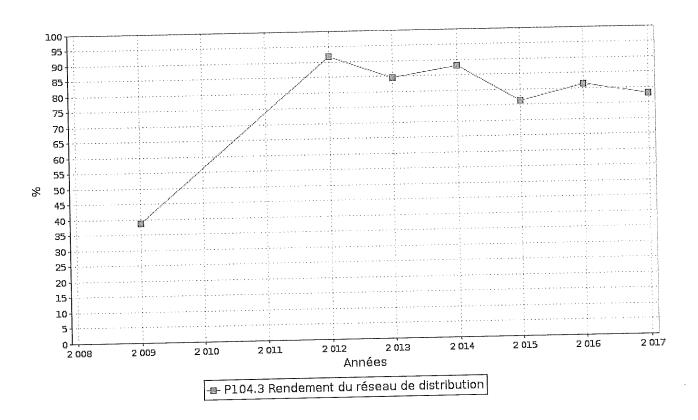
rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	81,3 %	78,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	9,13	7,9
[m³ / jour / km] Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement	77,2 %	73,8 %
primaire)		L





#### .3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m³/j/km (2,6 en 2016).

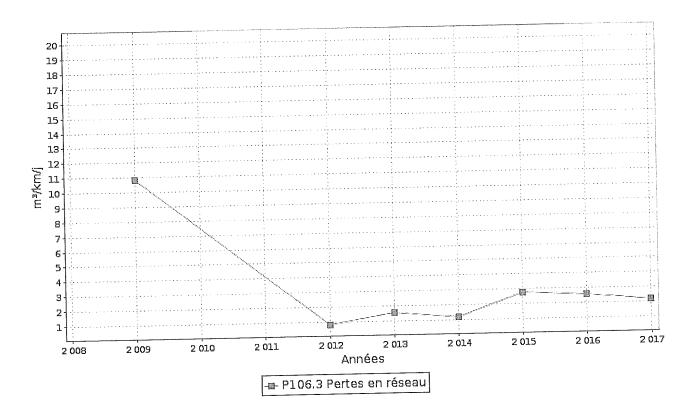
#### 3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m³/j/km (2,6 en 2016).



#### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte}*100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2016).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

D

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2016).

# 4. Financement des investissements

#### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans		
l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de		
branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier	0	0
exercice budgétaire  Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

#### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)		
en capital			
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € (\_\_\_\_ € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service


Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Laggerine		

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



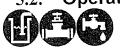
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en	liono	d۵	aamnta	,
Enfrent en	ngne	ae	comple	

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
L'aimee 2017, le service à roya	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}$
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un	fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0,0572 €/m³ en 2016).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

	 			Mantant on C
Bénéficiaire				Montant en €



# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 448	1 448
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,12	2,17
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92	92
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,3%	78,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,6	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,6	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0572	0

